

BUDGET 2022

RAPPORT POLITIQUE

Visé à l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le budget 2022 élaboré et présenté par le Collège communal de Grez-Doiceau s'inscrit dans la continuité de la dynamique impulsée en 2021, année à nouveau perturbée par la crise sanitaire du Covid-19 ainsi que par des inondations dramatiques. Ce budget se caractérise par une ligne directrice ambitieuse, volontariste et responsable en consacrant les investissements nécessaires pour une commune dynamique offrant un service de qualité à ses citoyen-ne-s et visant à développer les infrastructures nécessaires aux besoins auxquels nous avons à faire face en ces temps incertains.

Les conséquences économiques de la crise sanitaire restent aléatoires et jettent un brouillard sur l'avenir. Dans les éléments connus, les recettes subissent les effets du financement du 2^{ème} pilier de pension et son impact sur le cadre des agents contractuels (rappelons que concernant ce dernier il s'agit du remplacement d'un agent statutaire sur deux au niveau du cadre), et la constitution d'un second pilier de pension pour les agents contractuels à hauteur de 3% de la masse salariale contractuelle (charges patronales incluses). Les recettes fiscales connaissent également un tassement.

Le budget 2022 est présenté à l'équilibre à l'exercice propre avec le niveau actuel des taxes et des impôts et en ayant recours aux emprunts pour un total de 2.553.000,00 € en part propre. Malgré tout, l'endettement par habitant reste bien inférieur aux dernières moyennes provinciales et régionales connues.

Concernant le **personnel**, outre les remplacements liés aux départs, les recrutements suivants sont envisagés :

- un·e employé·e pour le secrétariat et le renforcement en temps complet pour l'Accueil ;
- une augmentation du temps de travail pour la participation citoyenne déjà en place ;
- deux employé·e-s mi-temps dans le cadre d'une refonte du service Travaux et de l'opérationnalisation de la cellule Marchés publics ;
- un·e ouvrier·ère· à temps complet pour le service Travaux ;
- des employé·e-s pour assurer le secrétariat à l'école communale à partir de la rentrée scolaire de 2022, dont un·e en support à la seconde direction (implantations de Nethen - Pécrot et classes maternelles de Grez-centre).

Les dépenses de personnel sont dès lors en augmentation, non seulement en raison des recrutements susmentionnés mais également en raison de l'indexation des coûts salariaux et des contributions au second pilier de pension.

Les **dépenses de transfert** sont stables hormis, d'une part, une augmentation constante de la dotation à la zone de Police des Ardennes brabançonnaises et, d'autre part, la reprise de l'intervention communale pour la Zone de secours du Brabant wallon par la Province du Brabant wallon. Le coût de gestion des déchets est en légère baisse malgré la hausse du coût des recyparcs et des coûts de collecte, le passage au système de collecte au poids ayant favorisé le tri et réduit la quantité totale de déchets à traiter et ainsi les coûts afférents.

Les **dépenses de fonctionnement** connaissent un réajustement et sont en baisse. Bien que de nombreux événements et activités ont été annulés ou reportés en 2020 et 2021 suite à la crise sanitaire, une analyse fine fait ressortir un ensemble de rubriques qui sont systématiquement peu sollicitées. Une réflexion pour leur révision et leur simplification est enclenchée ayant abouti en première instance à une baisse dans le budget 2022. Ces efforts seront poursuivis dans la préparation des prochains exercices budgétaires.

Les **investissements** s'élèvent à 7,2 millions d'euros, dont le quart est couvert par des subsides et le tiers est financé par l'emprunt. Le budget 2022 consacre une large partie des moyens aux trois objectifs stratégiques (OS) du Programme Stratégique Transversal (PST) suivants :

- *Investir dans une éducation de qualité rencontrant tous les besoins* (OS 11) avec 2,1 millions d'euros (dont plus d'un million d'euros en subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles) pour les nouvelles classes des implantations de Grez-centre et de Pécrot ;
- *Maintenir un cadre de vie sain et de qualité* (OS 6) avec 1,55 million d'euros dont les travaux inscrits au P.I.C. 2019-2021 pour la Rue de la Cortaie (790.000 €) et pour la maintenance du dépôt communal (rénovation du toit et installation de panneaux photovoltaïques, 212.000 €), l'acquisition et le renouvellement de matériel et du charroi pour le service Travaux (82.000 €), l'entretien par fraisage de diverses voiries (80.000 €), et le placement de fascines, haies et bandes enherbées pour prévenir des inondations et des coulées de boue (80.000 €) ;
- *Améliorer le réseau de voiries et développer une mobilité douce ou alternative* (OS 8) avec 883.500 € dont 715.000 € dédiés au réseau viaire (rues Arthur Snaps, du Pétrau, de l'Abbaye, Fond du Moulin, ainsi que pour le remplacement de dalles bétons et divers rejointoyages) et 100.000 € pour activer les premières fiches projets du Plan d'Investissement Wallonie Cyclable (PiWaCy).

Notons encore dans les investissements majeurs un subside extraordinaire au CPAS pour l'achat du terrain de la ruelle des Foins en vue de la construction de la nouvelle maison de repos (530.000 €) et l'aménagement de la maison de village de Gottechain réfléchi avec les citoyens dans une des fiches du Programme communal de Développement Rural (P.C.D.R., 500.000 € dont 378.000 € en subsides de la Région wallonne).

Le tiers restant couvre toute une série d'investissements jugés prioritaires par la majorité au vu des objectifs stratégiques du PST. Citons entre autres :

- pour la **mobilité** : divers aménagements pour la sécurisation des voiries (dont Av. Comte Gérard d'Ursel) et l'acquisition de radars préventifs et d'équipements de comptage ;

- pour la **transition digitale** : une modernisation de l'infrastructure digitale et l'acquisition d'équipements informatiques pour l'administration et l'école communale, la mise en œuvre des projets tels que l'e-administration, le plan de lutte contre la fracture numérique et le Wifi4You ;
- pour l'**aménagement du territoire** : la révision du schéma de développement communal ;
- pour la **transition énergétique** : diverses mesures d'économie d'énergie (remplacements de chaudières et de châssis, nouvelle phase de remplacement de l'éclairage public par du LED, projet POLLEC 2020 de chaudière biomasse avec réseau de chaleur pour le Hall Omnisports...), une participation dans le projet de thermographie aérienne proposé par l'inBW, l'achat de véhicules électriques (utilitaires et vélos), l'audit énergétique de bâtiments communaux dans le cadre de la stratégie de rénovation des bâtiments du Plan de relance de la Wallonie, et une étude pour la mise en place d'une communauté d'énergie (appel à projets POLLEC 2021) ;
- pour l'**environnement** : l'acquisition de sonomètres, la mise en place de conteneurs à verres enterrés, la réalisation de fiches projets du PCDN ;
- pour le **sport** et la **jeunesse** : l'achat de terrains pour le projet du hockey et de padels près du Hall Omnisports et la mise en place du «Street workout» à l'Espace Jeunes.

Etant donné que la **lutte contre les inondations** fait l'objet d'un plan global dont une part importante repose sur une amélioration de la concertation intercommunale et sur les études et réalisations envisagées par la Province du Brabant wallon, le budget 2022 contient quant à lui les mesures qui sont directement du ressort de la commune distillées sur plusieurs rubriques. Citons, entre autres, la révision du schéma de développement communal (en prenant en compte la problématique des inondations), la mise en place de fascines, haies et bandes enherbées pour ralentir les écoulements boueux, le renforcement des entretiens préventifs, une étude hydrologique étendue sur l'ensemble du territoire...

La suite du présent rapport fournit plus de détails sur les composantes du budget 2022 et leurs variations annuelles.

Le service ordinaire

Les différents graphiques et tableaux élaborés dans cette note nous montrent clairement l'évolution des dépenses par habitant.

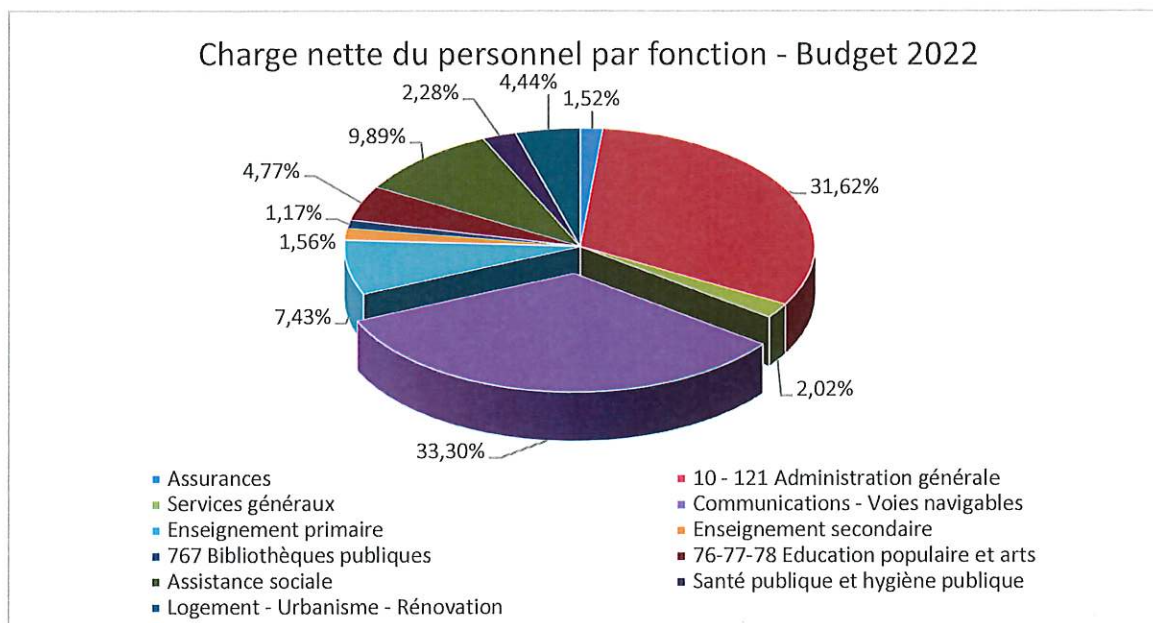
Cette analyse est assez parlante et appelle à la prudence.

Le montant total des recettes et des dépenses s'élève à 16.879.657,37 €.

Par comparaison aux dépenses du service ordinaire du budget 2021, nous constatons les principales évolutions suivantes :

1. Les dépenses de personnel

L'évolution du coût brut du personnel a été budgétée avec une augmentation de 7,59 %.
La charge nette augmente de 12,80 %.



L'augmentation des dépenses brutes de personnel de 486.723,98 € par rapport au budget 2021 se justifie comme suit :

	Impact estimé en %
Saut d'index au 01/10/2021 de 2%	1,50 %
Saut d'index au 01/03/2022 de 2%	1,67 %
Passage à 3 % du 2 ^{ème} pilier de pension	1,52 %
Outre les remplacements de personnel, divers recrutements ou renforcements sont prévus :	
- Employé·e au Secrétariat (100 %) au 01/01/2022	
- Employée participation citoyenne, de 50 à 60 %	
- Employée à l'accueil ½ temps au 01/01/2022	
- Employé·e-s ½ temps pour le service des travaux au 01/01/2022	
- Ouvrier·ère (100 %) au 01/01/2022	
- Employé·e-s secrétaire à l'école communale (2 ^{ème} direction) au 15/08/2022	2,90 %
Des recrutements opérés courant 2021 produisent leur plein impact en 2022 :	
- Employé mobilité (02/09/2021)	
- Educateur à l'école communale (01/09/2021)	
- Accueillante ½ temps (20/09/2021)	

Pour rappel, depuis l'exercice 2016, nous devons inscrire les charges patronales relatives aux groupes cibles (APE...) à la fois en recettes et en dépenses, soit la somme de 746.799,06 € en 2021 alors qu'auparavant la compensation était faite automatiquement par l'ONSSAPL sur ses factures. Il était par ailleurs imposé d'individualiser les dépenses et les recettes sur des codes fonctionnels qui se terminent par 33. Si bien que les différentes parties d'un même salaire étaient éclatées sur des fonctions différentes.

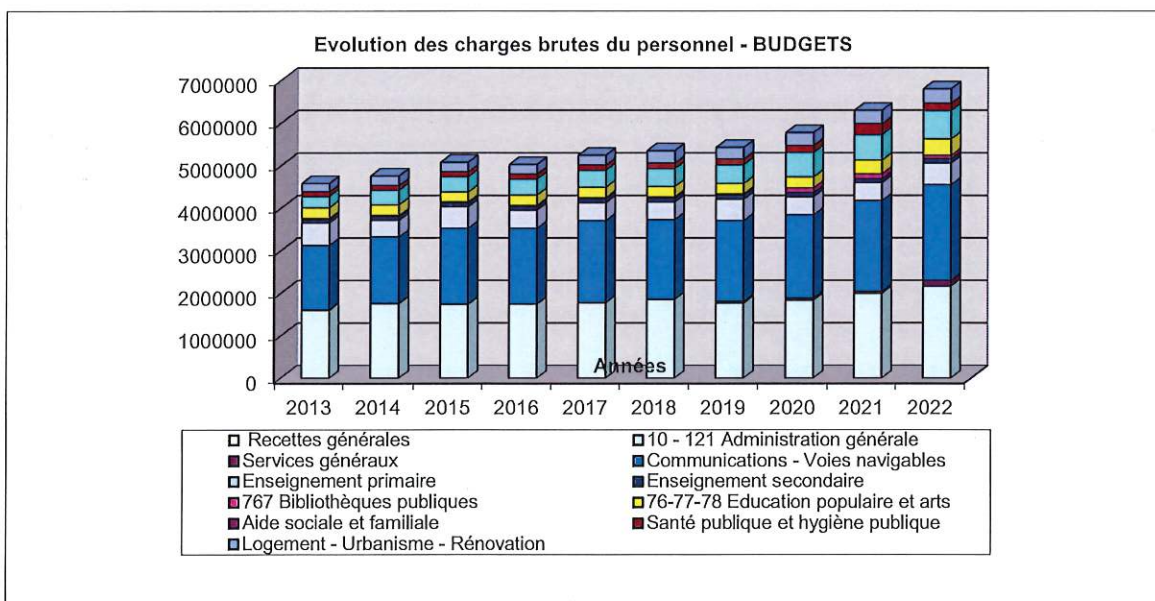
La réforme des APE annule toutes ces inscriptions budgétaires à partir du budget 2022 et modifie la manière dont est calculée l'intervention régionale, avec une perte estimée à 142.541,75 € pour 2022.

Budget 2021 :	Réductions groupes cibles :	746.799,06 €
	Points APE :	453.189,11 €
		1.199.988,17 €

Budget 2022 :	Réforme APE :	1.057.446,42 €
---------------	---------------	----------------

Perte :	142.541,75 €
---------	--------------

Notons encore qu'une dépense de 127.111,87 € est prévue pour les pensions du 2^{ème} pilier pour les agents contractuels et que la cotisation de responsabilisation est évaluée à 156.189,00 €.



2. Les dépenses de transferts

Les principaux transferts se résument comme suit :

1. La Zone de Police

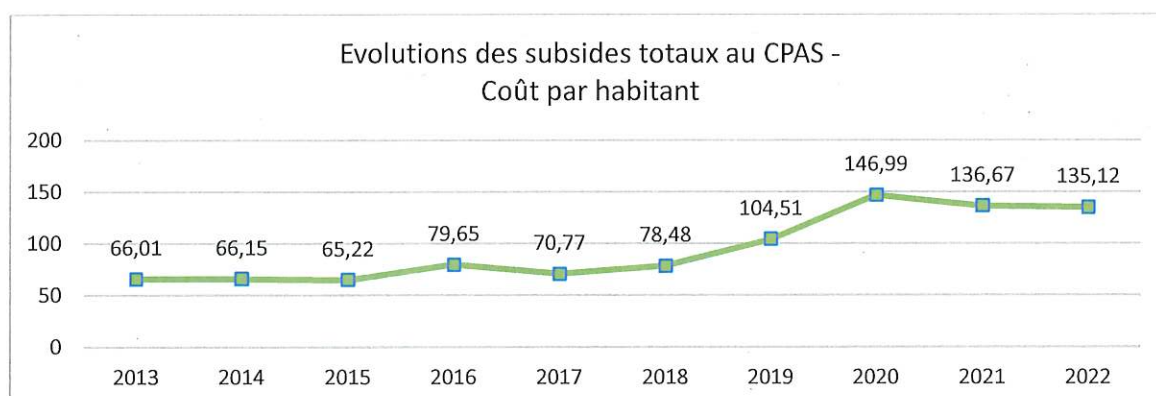
La dotation à la Zone de Police s'élève à 1.618.241,45 € en 2022 soit une augmentation de 5,56% selon un nouvel accord de répartition sur base du chiffre de population au 01/01/N-1 pris au sein de la Zone. Pour mémoire elle avait augmenté de 6,46% en 2021. Globalement le montant reste inférieur à l'ancienne formule de calcul.



2. Le C.P.A.S.

La dotation au C.P.A.S au service ordinaire reste identique à celle de 2021 à 1.368.971,00 €, soit 21,29%.

Notons qu'un subside extraordinaire est prévu en 2022 d'un montant de 530.000,00 € pour l'acquisition du terrain pour la construction de la nouvelle maison de repos.

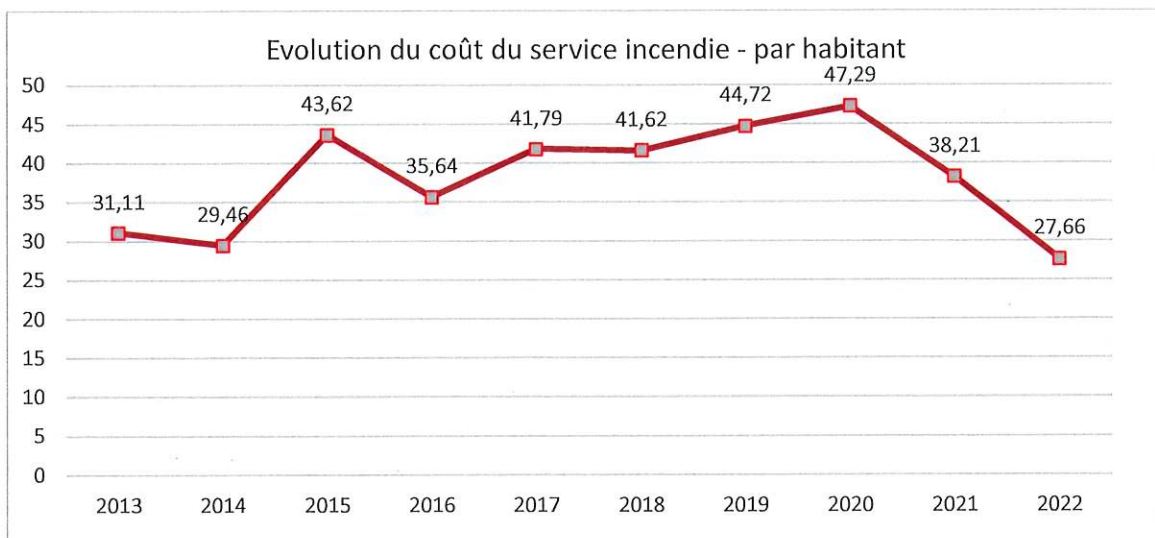


3. La Zone de secours

L'intervention communale dans les frais de la Zone de secours du Brabant wallon s'élève à 388.716,78 €. Ceci constitue une diminution par rapport au budget 2021 de 145.667,92 €, soit 27,26%.

Cette diminution résulte d'une décision du Gouvernement wallon qui porte à la charge des Provinces 40% du coût des Zones de secours en 2021.

Notons toutefois que la Province du Brabant wallon intervenait déjà dans ce coût via le *contrat de supracommunalité* pour 100.000 € en 2020. Cette intervention est à présent supprimée.

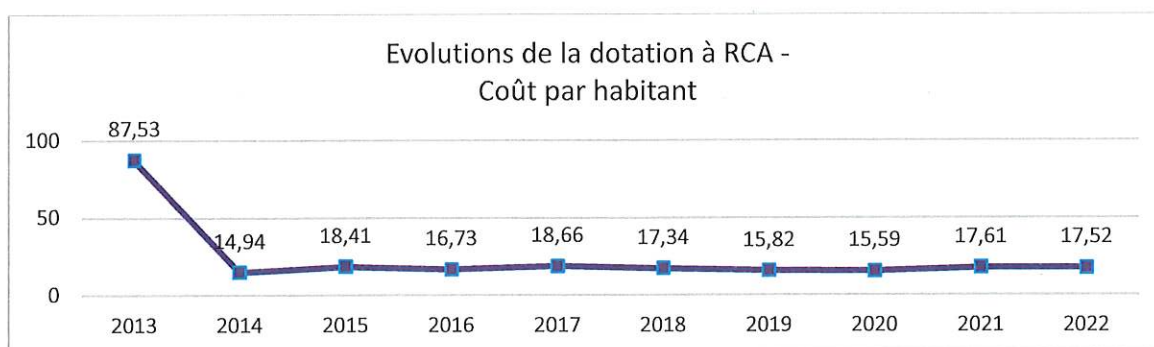


Notons enfin que Monsieur le Gouverneur du Brabant wallon nous a transmis la régularisation de la tarification incendie 2015 et 2016 des anciens services régionaux d'incendie, soit la somme de 371.502.21 € prélevée en 4 tranches annuelles de 92.875,55 € depuis 2019. La dernière tranche sera donc prélevée en 2022.

4. La Régie Communale Autonome (R.C.A.) Grez-Doiceau

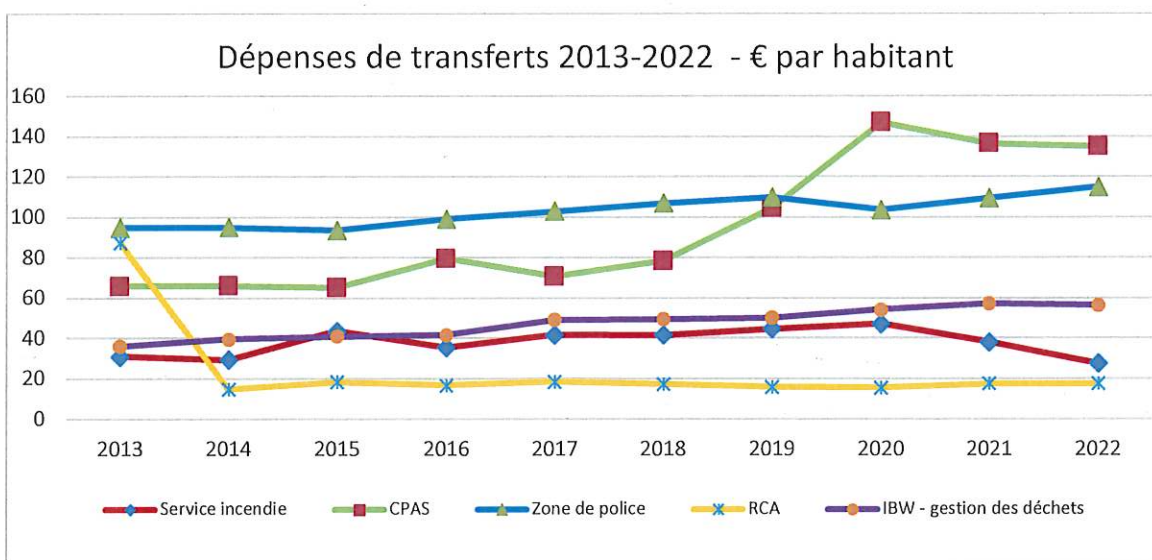
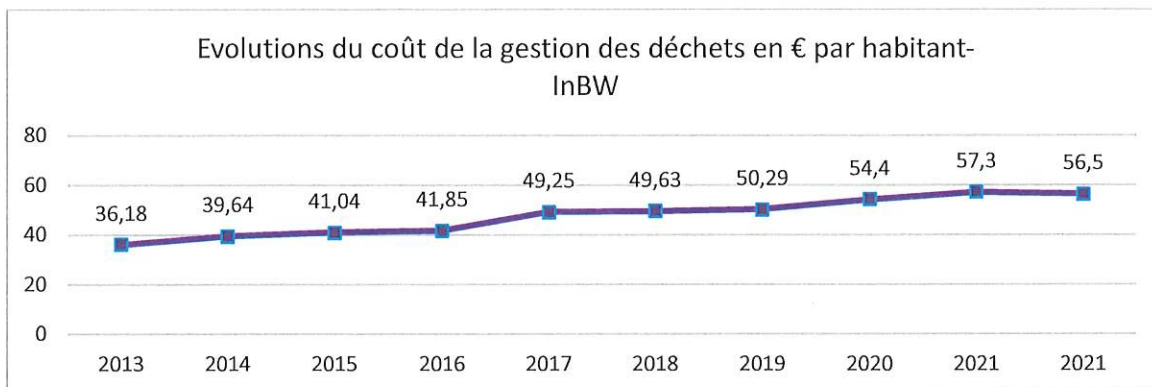
Au service ordinaire un subside lié au prix de 246.240,12 € est inscrit au budget, soit le même montant qu'en 2021.

Depuis 2016, le subside lié au prix est facturé par la R.C.A. à la commune en appliquant la TVA de 6 % comprise dans ce montant.



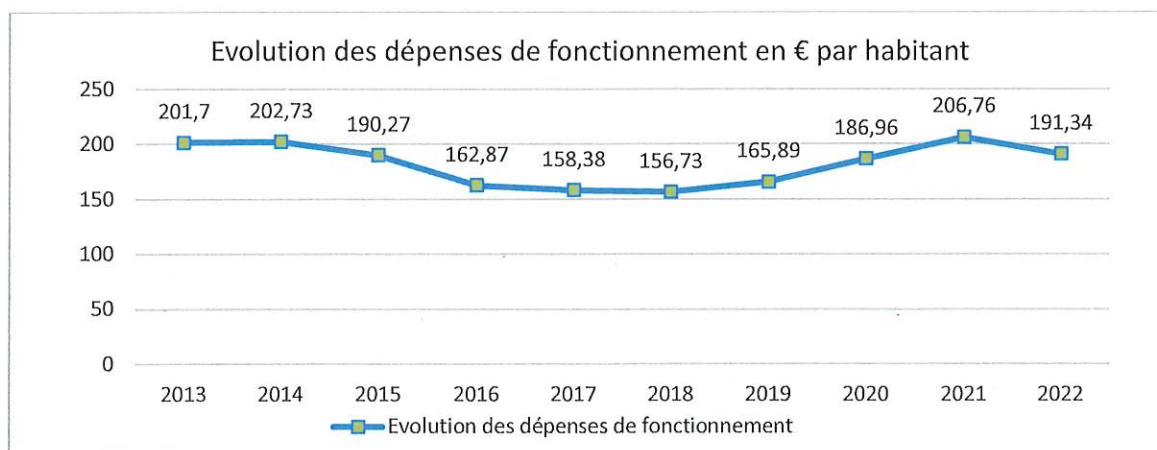
5. La gestion des déchets par l'InBW

Depuis 2009 et l'instauration du coût vérité des déchets, le remboursement des dépenses fait à l'InBW est considéré comme un transfert et non plus comme une dépense de fonctionnement. En 2021, nous avons une diminution présumée de 7.219,00 €, soit 0,90 %.



3. Les dépenses de fonctionnement

Les frais de fonctionnement diminuent de 215.005,52 € soit -7,46 % par rapport au budget 2021.

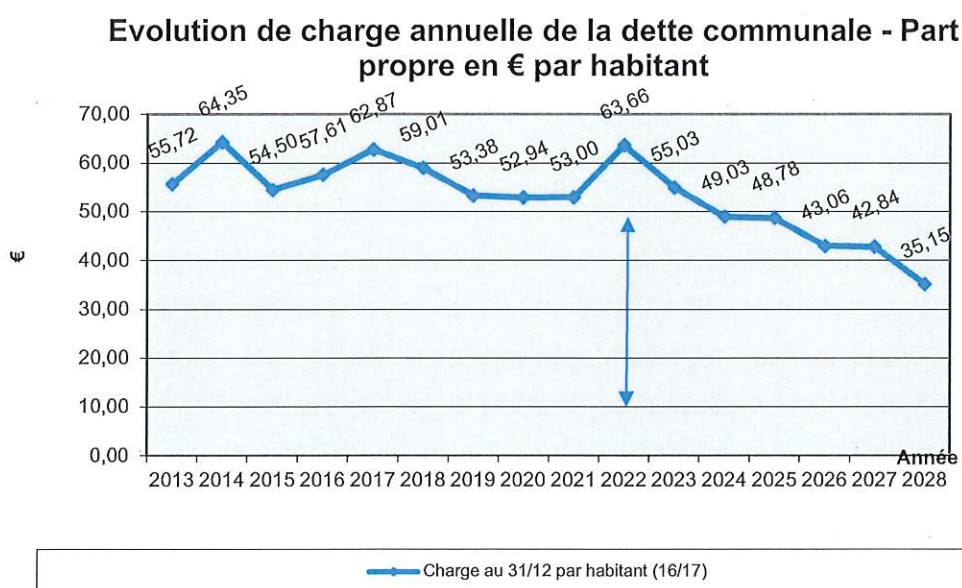


Dans un souci de responsabilisation et d'efficacité budgétaire, un premier effort de réduction des budgets prévus pour les dépenses de fonctionnement a été réalisé pour cet exercice budgétaire. Cet effort se poursuivra service par service et ligne par ligne dans les travaux budgétaires suivants.

Le budget ordinaire (dépenses et recettes) relatif à l'enseignement reprend toute la facturation des activités scolaires et parascolaires (classes de dépaysement *etc.*). La comptabilité communale intègre toutes ces dépenses balancées par la contribution des parents en recettes.

4. Les dépenses liées à la dette

La charge totale de la dette au budget augmente de 123.995,08 € en 2022 pour s'établir à 1.042.539.79 €. En part propre, les dépenses de la dette augmentent de 154.388,08 €, soit 20,73 %.



Nous aurons recours aux emprunts pour un total de 2.553.000,00 € en part propre.

Dans le profil financier fourni par Belfius, les derniers chiffres disponibles concernent les budgets 2021, la moyenne par habitant du Cluster se situe à 121 €, celle des communes de la Province à 124 €, et bien moindre en 2022 à Grez-Doiceau, à savoir à 63,66 €.

5. Les recettes ordinaires

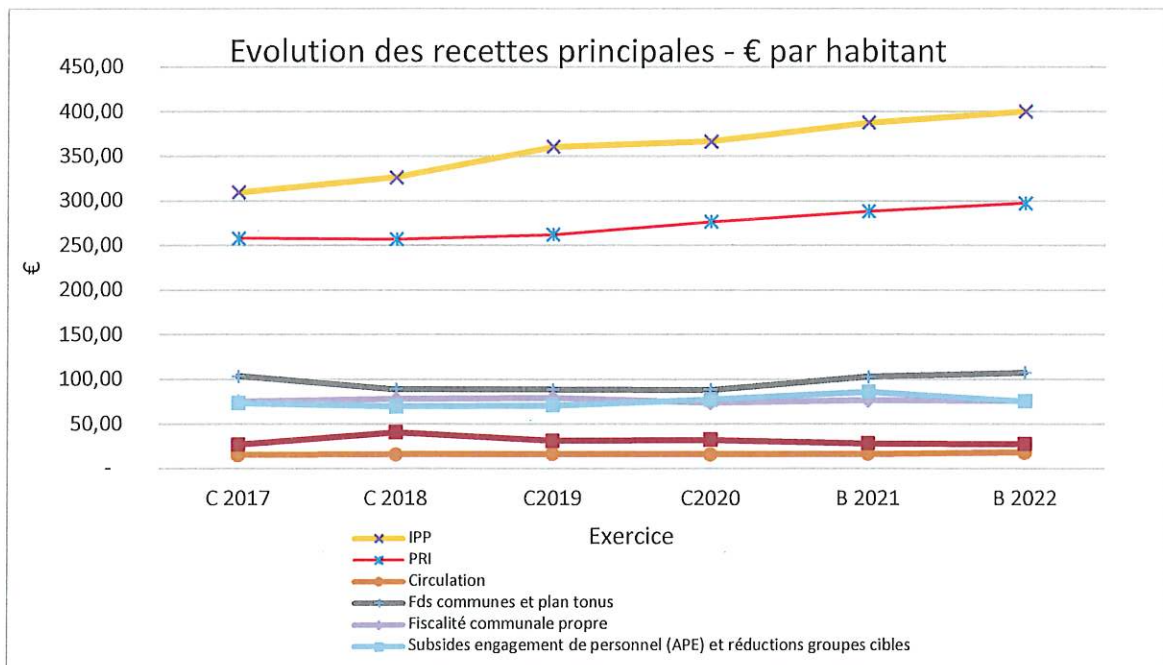
5.1 La taxe additionnelle à l'IPP

Le taux de la taxe communale se situe à 6,9%.

Le SPF Finances nous a transmis le 28 octobre 2021 une réestimation des additionnels à l'IPP pour l'année 2021. La recette escomptée augmente de 126.594,69 €. L'augmentation est essentiellement due au rythme d' enrôlement. A cette date, une modification budgétaire n'était plus envisageable et dès lors la recette supplémentaire est inscrite dans le tableau des adaptations qui sert à déterminer le boni présumé du compte 2021.

Le même jour, nous avons reçu la prévision initiale pour le budget 2022. Celle-ci s'élève à 5.599.704,05 €, soit une augmentation de 194.443,44 € (3,60%) par rapport à la prévision initiale 2021. Par rapport à la réestimation 2021, l'augmentation est de 32.217,35 € (0,63%).

Comme l'indique le courrier du SPF Finances, l'impact Corona se fera sentir principalement en 2022. En effet, l' enrôlement de l'IPP 2021, pour les revenus perçus en 2020, ne commence au mieux qu'en août 2021. A cela il faut ajouter 2 mois de délai de paiement. Dès lors, une bonne partie des recettes attribuées à la commune ne le sera que l'année suivante. Les prévisions budgétaires tiennent compte de ce report.



5.2 La taxe additionnelle au précompte immobilier (Prl)

Notre taux Prl se situe à 1.950 centimes. La recette est estimée à 4.161.593,01 € soit une augmentation de 140.927,81 € (3,51%) par rapport au budget initial 2021.

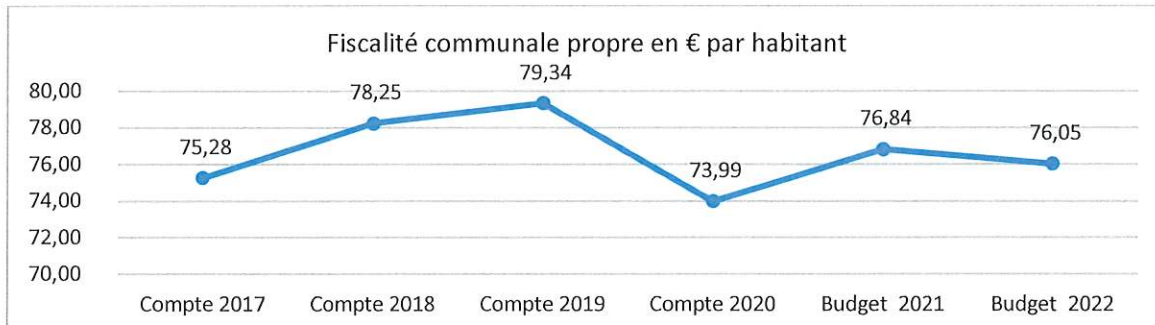
Pour être complet, la perception de cette taxe est devenue régionale depuis 2021 et est donc reprise par le SPW.

5.3 Les taxes communales perçues directement

La prévision initiale diminue de 7.800,25 € par rapport à 2021. Ceci est dû à l'adaptation des taxes immondiées suite au passage aux poubelles à puce. En effet, la partie variable de la taxe ne sera facturée qu'en 2023 après que tous les poids collectés nous aurons été transmis. La taxe forfaitaire diminue de 27.338,00 € mais la taxe sur la délivrance des sacs augmente de 19.555,00 € selon la prévision de l'inBW.

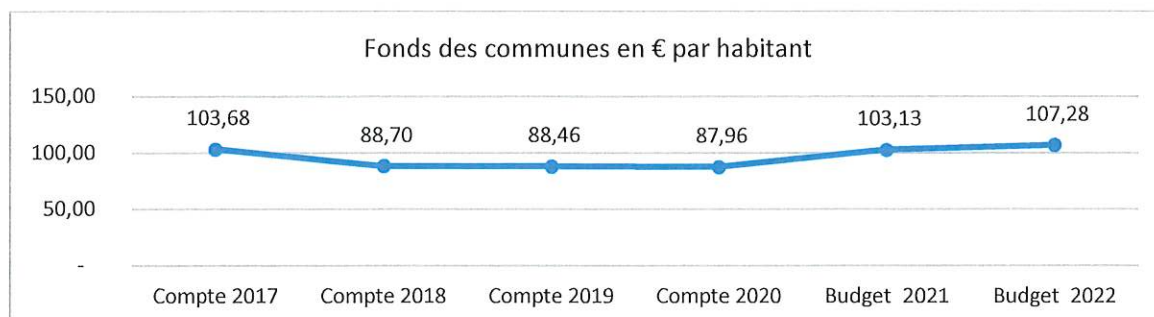
Il faut noter que la partie variable de la taxe 2021 est prévue au budget 2022, aux exercices antérieurs, pour la somme de 87.802,05 €.

Quelques taxes restent prévues avec un rendement diminué en fonction du ralentissement de l'activité suite au COVID-19, citons essentiellement la taxe sur la distribution d'écrits publicitaires et la taxe sur la délivrance des documents administratifs.



5.4 Le fonds des communes

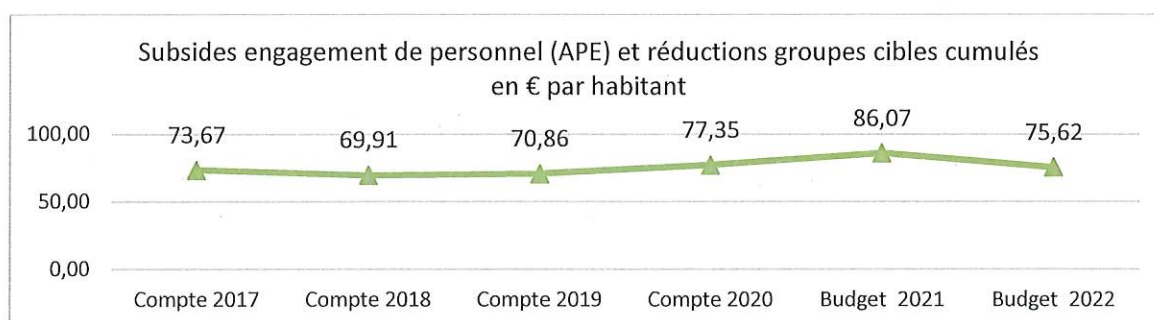
La prévision s'élève à 1.500.201,85 € soit 62.323,94 € en plus, soit 4,33 %. On constate à partir de 2021 une augmentation qui peut être liée à l'augmentation du taux des taxes additionnelles qui sont prises en compte dans le calcul des recettes du fonds.



5.5 Les subsides en matière d'engagement de personnel

A partir de 2022, la réforme du régime des APE entre en vigueur.

Celle-ci entraîne la modification de la manière dont est calculée l'intervention régionale, avec une perte estimée à 142.541,75 € pour 2022 (voir dépenses de personnel ci-dessus).



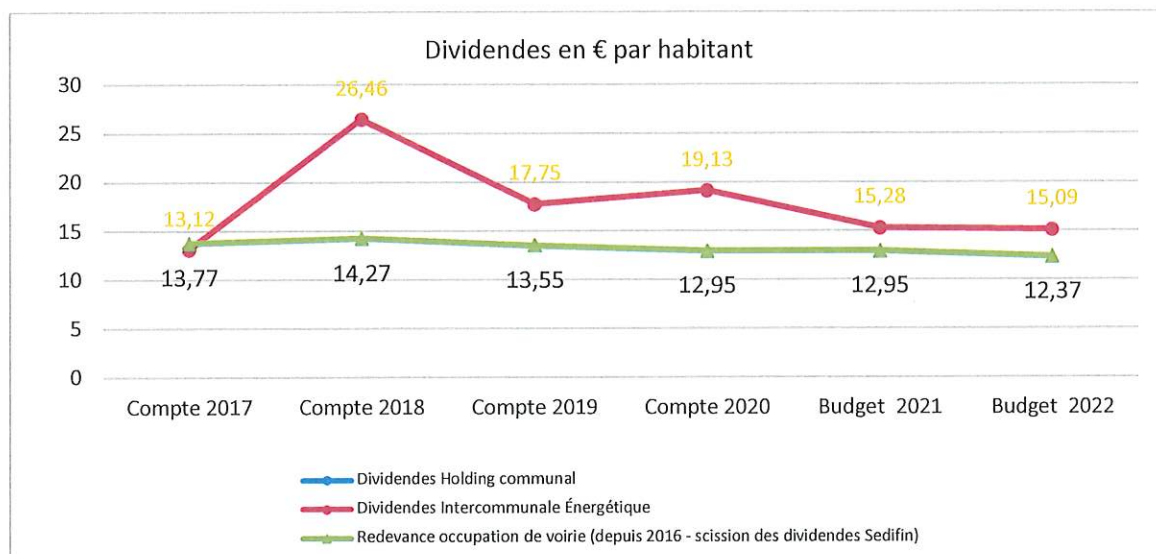
Auparavant, pour les subsides liés aux points APE, nous recevions mensuellement 92% du montant estimé des subsides. Ensuite celui-ci est recalculé par trimestre en fonction des prestations du personnel. Les absences pour maladie ou les réductions du temps de travail avaient un impact sur les montants perçus. Ces régularisations prennent du temps, ainsi en 2022 nous devrions encore recevoir celles relatives aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2021.

Dorénavant, nous recevrons un montant forfaitaire, non lié aux prestations et donc sans régularisation. Toutefois, tout nouvel engagement ne sera plus subsidié puisque les réductions groupes cible sont supprimées.

5.6 Les dividendes

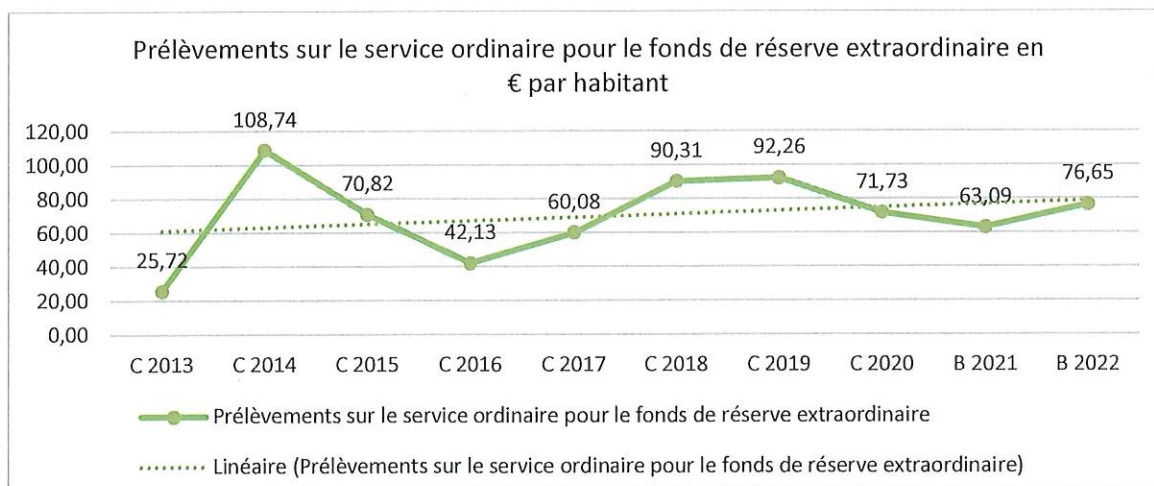
Jusqu'en 2015, nous recevions un montant global de dividendes l'IPFBW (ex-SEDIFIN) qui était payé par tranches. Depuis l'exercice 2016, les versements font la distinction entre les redevances pour occupation de voirie d'une part et les dividendes d'autre part.

Globalement la prévision budgétaire diminue de 9.500,00 € pour se calquer sur les montants à percevoir en 2021, soit globalement 384.000,00 €. Nous n'avons aucune information quant à l'évolution de ces dividendes.



6. Les prélèvements à l'ordinaire

Un prélèvement du service ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire est prévu pour un montant de 1.077.291,42 €.



Dans le même temps, nous utilisons les provisions constituées les années précédentes pour un total de 35.607,78 € pour conserver l'équilibre budgétaire à l'exercice propre.

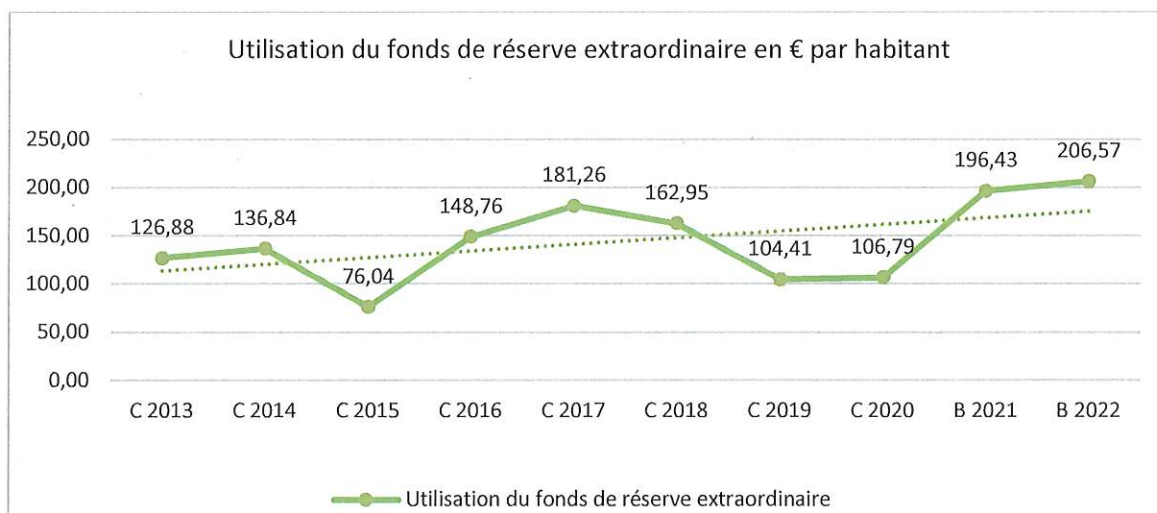
Le service extraordinaire

A l'extraordinaire, le budget est en équilibre à 8.671.813,23 €.

1. Les prélèvements

Les dépenses extraordinaires sont financées par des prélèvements sur les fonds de réserves extraordinaires à hauteur de 2.903.177,14 €, soit 33,48% des dépenses extraordinaires.

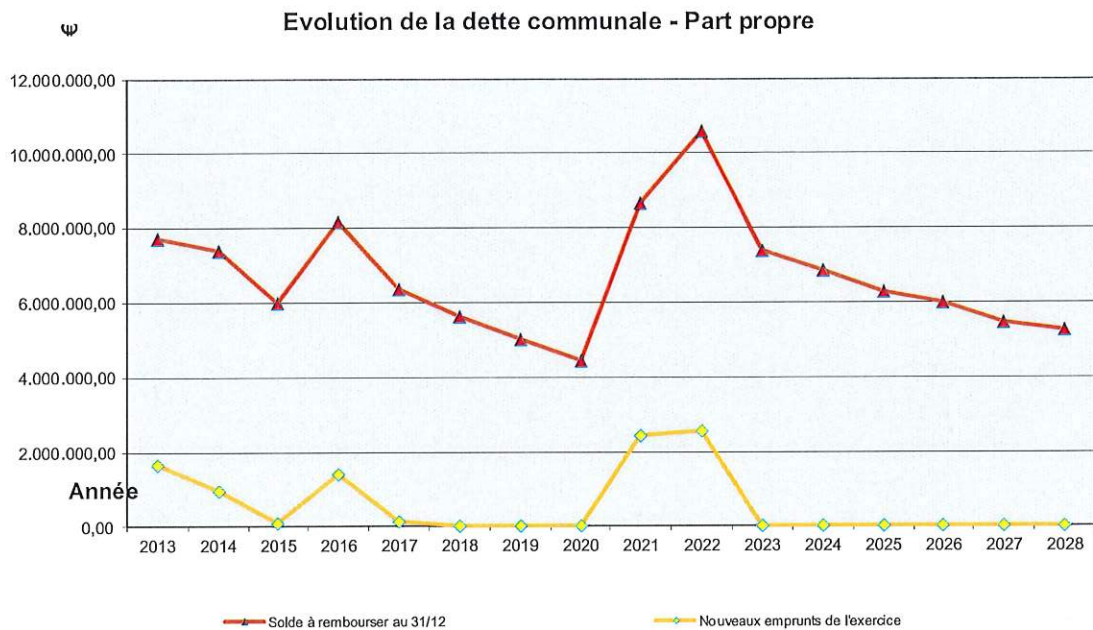
Dans ce montant, 414.515,98 € sont prélevés sur le fonds de réserves constitué pour le plan PIC, soit les subsides du SPW. Il faut noter également que le fonds de réserves extraordinaires est alimenté par la vente du terrain de la ruelle des Foins au CPAS en vue de construire la maison de repos à hauteur de 1.000.000,00 € et par la vente du bâtiment de l'école de Nethen pour un montant estimé à 425.000,00 €.



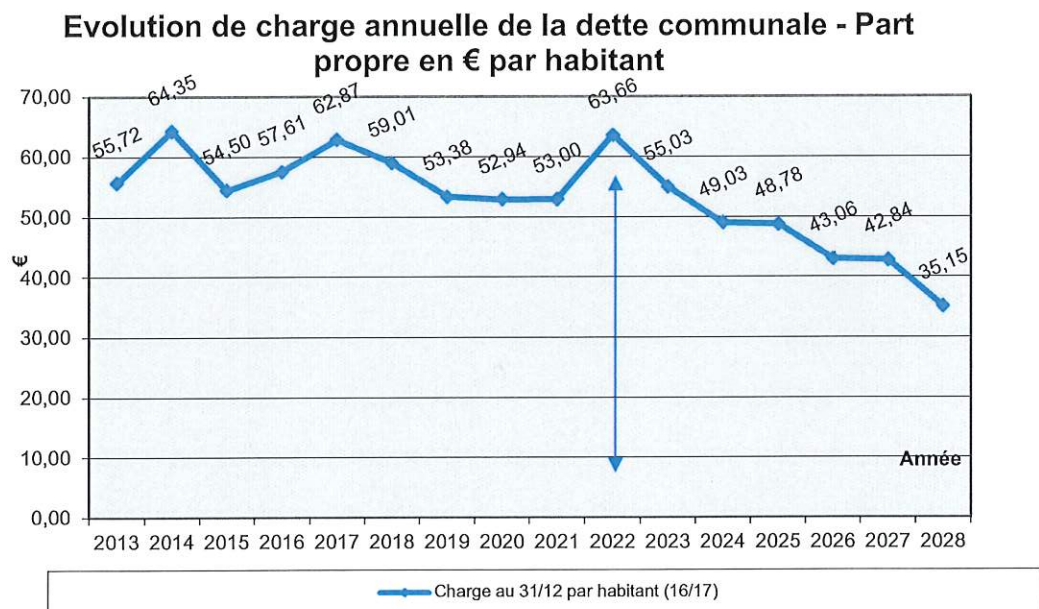
2. La dette

Le budget 2022 comporte des emprunts en part propre à contracter pour 2.553.000,00 €. Cette somme est destinée à couvrir les dépenses suivantes :

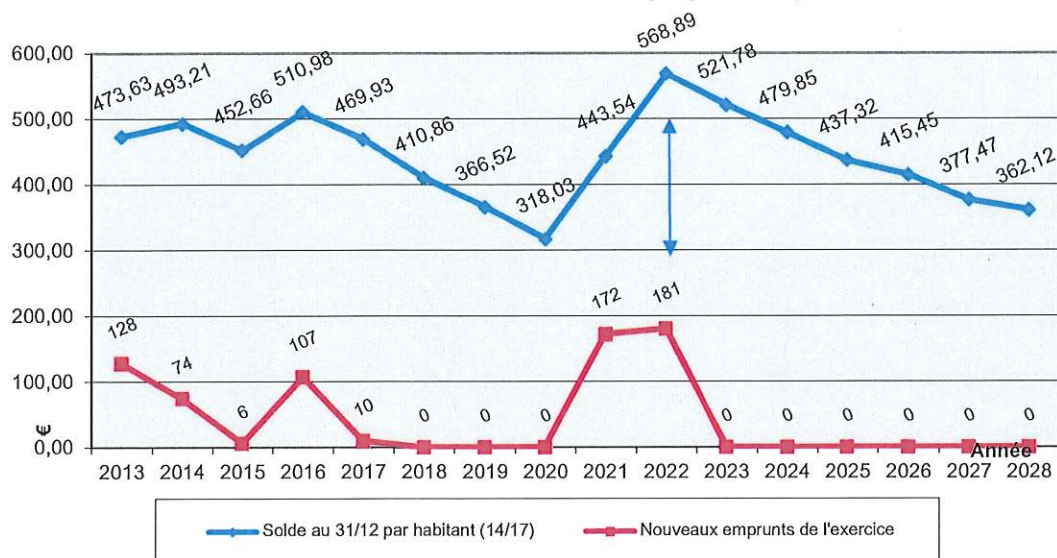
PIC 2019-2021 travaux rue de la Cortaie	478.000,00 €
PIC 2019-2021 dépôt communal, toiture – photovoltaïque et borne rechargement	105.000,00 €
Maintenance extraordinaire diverses voiries	600.000,00 €
Améliorer les performances de l'éclairage public	140.000,00 €
Ecole communale : Construction de classes supplémentaires (5 + local technique) - Implantation Grez-centre	295.000,00 €
Ecole communale : Construction de 4 classes supplémentaires - Implantation de Pécrot	720.000,00 €
PCDR - Aménager la maison de village de Gottechain	115.000,00 €
Acquisition de terrain	100.000,00 €



Malgré la sollicitation de nouveaux emprunts en 2022 pour 2.553.000,00 € et une volonté de responsabilisation pour les exercices futurs, l'ensemble de l'endettement reste néanmoins stable.



Solde de la dette au 31/12 - Part propre en € par habitant



Dans le profil financier fourni par Belfius, pour les comptes 2020, le solde à rembourser par habitant du Cluster est à 914 €, celle des communes de la Province à 942 €, pour 338 € à Grez-Doiceau. Malgré les emprunts projetés en 2021 et 2022, nous resterons en dessous de ce montant au 31/12/2021, soit 569 €.

La balise d'emprunt est modifiée depuis 2019. Elle est devenue pluriannuelle et est fixée à 200,00 € par habitant et par an pour toute la législature.

En outre, les emprunts des Zones de police et des Zones de secours sont placés hors balise. Les autres entités consolidées (le CPAS, les fabriques d'église et les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, les régies ordinaires ou autonomes ainsi que les diverses associations de droit ou de fait qui reçoivent des subventions de la commune) y restent soumises.

Enfin, les emprunts relatifs à la partie non subsidiée d'un investissement réalisé dans le cadre du FRIC ou d'un investissement réalisé dans le cadre d'un projet UREBA (à condition que cet investissement ait fait l'objet d'un accord de principe) sont automatiquement placés hors balise.

3. Les recettes de transferts (subsidies)

Au budget 2022, les recettes de transferts s'élèvent à 1.790.636,09 €. L'établissement d'un graphique pour ces recettes ne serait pas parlant. En effet, outre le constat que les subsidies se raréfient, l'imagination des pouvoirs subsidants est infinie quant aux types de subsidies accordés, soit directement, soit sous la forme d'un emprunt, ou encore via la création de fonds de réserves extraordinaires en une fois dès octroi du subsidy mais avec une libération par tranche, sans tenir compte de dépenses engagées avec un recalcul à la fin (PIC).

Citons principalement :

- Aménagement piste cyclable chemin du Bois Gibet	Province du Brabant wallon :	: 50.000,00 €
	SPW	: 100.000,00 €
- PCDR - Maison de village à Gottechain (SPW)		: 377.498,27 €
- UREBA Exceptionnel - Remplacement châssis et chaudières à l'école de Grez-Centre (SPW)		: 74.045,21 €
- Travaux de sécurité église de Grez-centre (Province du Brabant wallon)		: 29.000,00 €
- Subside SPW - PiWaCy		: 75.000,00 €
- Subsidés pour la construction de classes à Grez-centre (FWB)		: 729.376,51€
- Subsidés pour la construction de classes à Pécrot (FWB)		: 339.751,45 €
- Subsidés Schéma de développement communal (SPW)		: 60.000,00 €
- Subsidés Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation (Province du Brabant wallon)		: 50.000,00 €

4. Les dépenses extraordinaires

Liste des projets extraordinaires :

Numéro de projet extraordinaire	Objet:	Montant estimé de l'investissement (en euros)
20150055	Construction de classes Chée de la Libération 30	13.000,00
20160005	Aménagement Maison de village à Gottechain	493.470,34
20190032	PIC 2019-2021 - Cortaie-Fontenelle-Chardonnerets	790.000,00
20190033	Construction de classes - Grez-Centre	1.030.000,00
20190034	Construction de classes - Pécrot	1.065.000,00
20200002	Projet WIFI4YOU	10.000,00
20200012	Maintenance extraordinaire rue de Hamme-Mille	12.965,63
20200016	Programme de remplacement de l'éclairage public - LED	140.000,00
20200017	PCDR - projet de diversification agricole - Fiche CT 3	27.000,00
20200032	Aménagement place aux Etoiles cimetièrre de Doiceau	12.964,65
20200036	Acquisition de poubelles à puce	2.000,00
20200040	Inventaire de droit et de fait des chemins et sentiers	35.000,00
20210018	Trottoirs de la rue de Biez et de Basse-Biez	15.000,00
20210038	Acquisition de terrain	100.000,00
20210068	Avances aux ménages - inondations	5.000,00
20210069	Réparations et équipement de bâtiments scolaires maternels suite aux inondations	30.000,00
20210070	Réparations et équipement de bâtiments scolaires primaires suite aux inondations	20.000,00

20210072	Réparations & équipement Espace social	10.000,00
20210073	Réparations & équipement Salle de Gottechain	5.000,00
20220001	Maintenance extraordinaire maison communale	60.000,00
20220002	Subsides extraordinaire F.E. Grez	7.000,00
20220003	Achats de mobilier et de matériel	18.700,00
20220004	Investissements informatiques	204.250,00
20220005	Acquisition de vélos électriques	10.000,00
20220006	PCDR 2022 - 2032	60.000,00
20220007	UREBA Remplacement des châssis salle de Hèze	30.000,00
20220008	Plan Wallonie cyclable (PiWaCy)	100.000,00
20220009	Mobilité - aménagements de voiries	15.000,00
20220010	Mobilité, sécurité : acquisition de matériel	10.000,00
20220011	Emprises à réaliser (honoraires et indemnités)	23.500,00
20220012	PIC 2019-2021 dépôt communal	211.871,00
20220013	Maintenance extraordinaire dépôt communal	13.000,00
20220014	Maintenance extraordinaire dépôt du Péry	60.000,00
20220015	Maintenance extraordinaire chemins agricoles	80.000,00
20220016	Honoraires auteur de projet - Sentier 14	5.000,00
20220017	Acquisition de véhicules	220.000,00
20220018	Acquisition d'équipements pour les services techniques	82.050,00
20220019	Maintenance abris bus TEC	5.000,00
20220020	Prévention inondations	80.000,00
20220021	Appel à projets provincial Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation	50.000,00
20220022	Maintenance et aménagements école maternelle Grez-centre	26.000,00
20220023	UREBA - remplacement de 2 chaudières vétustes et régulation - Réfectoire école Van Bever	35.000,00
20220024	UREBA - Ecole Grez-centre Pont-au- Lin : remplacement des châssis	110.000,00
20220025	Aménagements et maintenance école primaire de Grez-centre	12.000,00
20220026	Achats de livres pour la bibliothèque de l'école	200,00
20220027	Aménagement zone Street work out - Espace Jeunes	3.000,00
20220028	Maintenance extraordinaire - Salle de Hèze	18.000,00
20220029	Maintenance Bibliothèque de Nethen	3.000,00
20220030	Acquisition de mobilier, de matériel, de livres et de jeux pour la bibliothèque	16.750,00
20220032	Maintenance église de Néthen	5.000,00
20220033	Subside extraordinaire au CPAS - Achat de terrain	530.000,00
20220034	Maintenance extraordinaire Espace social	6.500,00
20220035	Aménagement de conteneurs verres enterrés	15.000,00
20220036	Libération des participations SPGE	104.591,61
20220037	Pollec 2021 - Investissements	71.000,00
20220038	PCDN : réalisation de fiches projets	6.000,00
20220039	Pollec 2020 - Investissements	170.000,00
20220040	Audit énergétique des bâtiments communaux	70.000,00
20220041	Etude plan climat	18.000,00
20220042	Réviser le Schéma de Développement Communal	150.000,00
20220043	Maintenance extraordinaire de diverses voiries	715.000,00
Totaux:		7.246.813

En conclusion :

L'érosion continue des marges financières n'entame pas les investissements nécessaires à garantir la qualité des services offerts aux citoyen·ne·s, ni les projets visant à l'amélioration des infrastructures scolaires ou à garantir un environnement sain et de qualité qui prendront corps en 2022.

Ce budget 2022 et les moyens qui y sont alloués sont dédiés aux objectifs stratégiques et opérationnels du PST et des projets concrets qui y sont liés. A quelques semaines de l'évaluation à mi-mandat du PST, la majorité désire montrer par ce budget 2022 que nous continuons d'œuvrer de manière responsable pour offrir la qualité des services attendus par les citoyen·ne·s, d'y mettre l'essentiel de nos moyens et de garantir l'équilibre budgétaire. Le budget se veut ambitieux mais réaliste et ne recourt à l'emprunt que pour les investissements à long terme.

Pour le Collège communal



Laurent Francis

Echevin des Finances

Approuvé par le Collège en sa séance du 10 décembre 2021.

Le Directeur général,



Y. Stormme

Le Bourgmestre,



P. Vandeleene

Annexes :

Budget 2022 - Service ordinaire - Résultats par fonction

Exercice	Fonc	Budget recette	Budget Dépense	Solde Budget
2022	000	2.372.800,34	10.390,30	2.362.410,04
2022	021	1.500.201,85	0,00	1.500.201,85
2022	025	17.683,48	0,00	17.683,48
2022	040	11.166.917,96	15.850,00	11.151.067,96
2022	050	1.000,00	122.147,96	-121.147,96
2022	060	0,00	1.077.291,42	-1.077.291,42
2022	100	21.500,00	10.060,00	11.440,00
2022	101	19.200,00	352.543,88	-333.343,88
2022	104	61.050,86	2.425.071,33	-2.364.020,47
2022	121	0,00	57.189,95	-57.189,95
2022	124	51.741,07	120.163,26	-68.422,19
2022	131	0,00	292.858,70	-292.858,70
2022	136	0,00	2.800,00	-2.800,00
2022	152	7.500,00	16.400,00	-8.900,00
2022	162	0,00	500,00	-500,00
2022	164	0,00	4.500,00	-4.500,00
2022	330	0,00	1.618.241,45	-1.618.241,45
2022	334	0,00	250,00	-250,00
2022	351	0,00	518.228,05	-518.228,05
2022	421	62.318,09	3.175.271,79	-3.112.953,70
2022	422	0,00	21.528,30	-21.528,30
2022	423	0,00	48.000,00	-48.000,00
2022	424	0,00	270,00	-270,00
2022	425	0,00	26.000,00	-26.000,00
2022	426	0,00	165.910,00	-165.910,00
2022	482	0,00	52.628,42	-52.628,42
2022	529	0,00	31.500,00	-31.500,00
2022	551	43.000,00	0,00	43.000,00
2022	552	341.000,00	4.500,00	336.500,00
2022	561	25,00	16.400,00	-16.375,00
2022	620	5.898,77	7.000,00	-1.101,23
2022	640	2.500,00	1.050,00	1.450,00
2022	651	2.727,54	2.619,00	108,54
2022	652	0,02	0,00	0,02
2022	721	92.600,00	133.147,17	-40.547,17
2022	722	468.282,36	906.127,44	-437.845,08
2022	734	46.050,00	179.933,00	-133.883,00
2022	760	1,00	246.240,12	-246.239,12

2022	761	59.882,25	247.690,21	-187.807,96
2022	762	27.301,00	278.313,58	-251.012,58
2022	763	0,00	80.173,50	-80.173,50
2022	764	247.968,84	398.321,20	-150.352,36
2022	765	0,00	500,00	-500,00
2022	767	1.000,00	94.513,09	-93.513,09
2022	790	0,00	133.027,73	-133.027,73
2022	802	0,00	0,00	0,00
2022	831	35.607,78	1.368.971,00	-1.333.363,22
2022	832	0,00	9.665,00	-9.665,00
2022	834	500,00	58.734,51	-58.234,51
2022	835	45.000,00	664.197,45	-619.197,45
2022	842	0,00	1.500,00	-1.500,00
2022	844	0,00	41.400,00	-41.400,00
2022	849	0,00	500,00	-500,00
2022	871	0,00	0,00	0,00
2022	872	0,00	2.500,00	-2.500,00
2022	875	0,00	18.500,00	-18.500,00
2022	876	250,00	965.947,49	-965.697,49
2022	877	0,00	129.194,00	-129.194,00
2022	878	37.750,00	13.150,00	24.600,00
2022	879	19.889,42	280.775,47	-260.886,05
2022	921	0,00	68.402,01	-68.402,01
2022	922	87.858,74	82.737,51	5.121,23
2022	930	32.651,00	278.332,08	-245.681,08
Somme		16.879.657,37	16.879.657,37	0,00

Budget 2022 - Service extraordinaire - Résultats par fonction

Exercice	Fonc	Budget recette	Budget Dépense	Solde Budget
2022	000	0,00	0,00	0,00
2022	060	2.903.177,14	1.425.000,00	1.478.177,14
2022	104	0,00	299.000,00	-299.000,00
2022	120	0,00	60.000,00	-60.000,00
2022	124	1.006.000,00	48.000,00	958.000,00
2022	161	0,00	5.000,00	-5.000,00
2022	410	75.000,00	115.000,00	-40.000,00
2022	421	1.183.000,00	2.258.386,63	-1.075.386,63
2022	422	0,00	85.000,00	-85.000,00
2022	424	0,00	0,00	0,00
2022	425	0,00	0,00	0,00
2022	426	140.000,00	140.000,00	0,00
2022	482	0,00	0,00	0,00

2022	529	50.000,00	50.000,00	0,00
2022	620	0,00	27.000,00	-27.000,00
2022	721	24.000,00	56.000,00	-32.000,00
2022	722	2.599.173,17	2.272.200,00	326.973,17
2022	734	0,00	14.750,00	-14.750,00
2022	761	0,00	18.000,00	-18.000,00
2022	762	0,00	0,00	0,00
2022	763	496.498,27	498.470,34	-1.972,07
2022	764	100.000,00	100.000,00	0,00
2022	765	0,00	0,00	0,00
2022	767	0,00	19.750,00	-19.750,00
2022	790	0,00	12.000,00	-12.000,00
2022	831	0,00	530.000,00	-530.000,00
2022	832	8.000,00	10.000,00	-2.000,00
2022	834	0,00	300,00	-300,00
2022	835	0,00	6.500,00	-6.500,00
2022	876	7.000,00	17.000,00	-10.000,00
2022	877	0,00	104.591,61	-104.591,61
2022	878	12.964,65	12.964,65	0,00
2022	879	7.000,00	336.900,00	-329.900,00
2022	922	0,00	0,00	0,00
2022	930	60.000,00	150.000,00	-90.000,00
Somme		8.671.813,23	8.671.813,23	0,00